

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Ampliations :

PR 5
 PC 5
 MFAEP 10
 SGG 4
 DGF 2
 DFP + DP ... 4
 Intéressés 3
 JORD 1

VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant Constitution de la République du Dahomey ;
 VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;
 VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret N°27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant la composition des cabinets ministériels ;

VU l'Ordonnance N°15/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;

SUR proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Le conseil des ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Nicéphore SOGLO, diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.), Inspecteur des Finances, est nommé conseiller technique auprès du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

Article 2 - Monsieur Bernard MAGNES, Administrateur des Affaires d'Outre-Mer, précédemment conseiller technique au Ministère des Finances et des Affaires Economiques, est nommé Conseiller technique auprès du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

Article 3 - Monsieur Noël SANQUER, Administrateur 7ème échelon de la France d'Outre-Mer en service détaché pour servir au titre de l'Assistance Technique au Dahomey, précédemment Conseiller technique au Commissariat Général au Plan, est nommé Conseiller technique auprès du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

Article 4 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 25 Février 1964.

Par le Président du Conseil
 Chef du Gouvernement,

S.-M. APITHY 7

VU

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

le Ministre des Finances,
 des Affaires Economiques et du Plan,

F. APLOGAN